

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1161/Add.2
31 janvier 1975
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente et unième session
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS LES TERRITOIRES
OCCUPES A LA SUITE DU CONFLIT DU MOYEN-ORIENT

Note du Secrétaire général

Conformément à la demande contenue dans la lettre datée du 30 janvier 1975, émanant du représentant permanent d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève, le Secrétaire général a l'honneur d'attirer l'attention de la Commission des droits de l'homme sur les documents ci-après :

1. Document A/SPC/SR.928 rendant compte de la déclaration faite le 8 novembre 1974 par M. J. Doron, représentant permanent d'Israël à la Commission politique spéciale (p. 7 - 17);
2. Document A/9686-S/11516 contenant une lettre datée du 23 septembre 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies;
3. Document A/9563-S/11333 contenant une lettre datée du 10 juillet 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies;
4. Document A/9993 contenant une lettre datée du 23 décembre 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies;
5. Document A/9989-S/11581 contenant une lettre datée du 18 décembre 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies;
6. Document A/9999 contenant une lettre datée du 10 janvier 1975, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies;
7. Document A/9570-S/11408 contenant une lettre datée du 2 août 1974, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies.